

Metz le 2 avril 2026

Monsieur le Président,

Le Comité d'Administration de Réseau (CSAR) du 17 février 2026 a acté la suppression de 550 emplois prévues par la Loi de Finances pour 2026.

Parallèlement, l'administration a décidé de changer les modalités de comptabilisation des emplois en prenant en compte les équivalents temps pleins. Encore une bonne idée de la centrale, sur ordre de l'Inspection Générale des Finances, censée coller au plus près de la réalité du terrain, qu'elle n'a jamais vu en vrai.

La situation des effectifs de la DDFIP « avant / après » :

DDFIP Moselle	Situation au 01/01/2025	Situation au 01/01/2026
C	-17	-2,4
B	-31	+19,2
A	1	-7,9
Total	-47	+8,9

Quelques exemples significatifs :

Service	Situation au 01/01/2025	Situation au 01/01/2026
SIP METZ	-9	-0,9
SGC METZ	-5	2,1
SIE METZ	0	7,6
SIE THIONVILLE	0	2,7
PRS	-2	0,7

Ce formidable résultat est la conjonction de la nouvelle méthode d'allocation des emplois et des suppressions d'emplois pour 2026 (-3 A, -1B et -2C).

La DDFIP parvient à réaliser l'exploit de trouver des sureffectifs dans des services déjà fortement impactés par les vacances d'emplois et les suppressions d'emplois.

Mais nous ne sommes pas dupes, nous constatons toujours plus de chaises vides, toujours plus de missions à effectuer et des conditions de travail qui se dégradent continuellement.

Le tour de passe-passe de l'administration ne change rien à la réalité que vivent nos collègues. Les résultats de l'observatoire interne confirment cette tendance depuis sa création et le confirmeront à nouveau cette année.

Non seulement l'administration se moque ouvertement des agentes et agents en créant des « plus » avec des « moins », mais ces sureffectifs seront à terme un frein à la mobilité et à la possibilité de voir les départs de collègues remplacés.

NB : une mention spéciale pour les SIE, qui dans le cadre de la facturation électronique, vont perdre 3 agents au profit des centres de contact, et qui dans le même temps, devront prévoir 4 agents pour assurer le renfort de l'assistance de ces mêmes centres de contact. Mais comme ils sont en sureffectifs, ils n'auront aucune difficulté à absorber ces nouvelles missions. Et tout cela, sans bénéficier ni des conditions de travail des agents en Centre de Contact, ni bien sûr de leur régime indemnitaire.